# Procès-Verbal

## Séance du 14 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'octobre à 10 heures, le CSEE dûment convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle Atlantic de la CCIR Hauts de France, sous la présidence de M. David BRUSSELLE.

Etaient Présents Représentants du personnel :

| Nom - Prénom | Présent | Excusé | A distance |
|---|---|---|---|
| BAHCIC Marie-Isabelle | X | | |
| DELERUE Dorothée | | | X |
| FERFAILLE Hugo | X | | |
| FOURNIER Jérôme | X | | |
| HENNEBELLE Laurence | X | | |
| LAHMIDI Brahim | | X | |
| LAMALETIE Bastien | X | | |
| LAVERAT Thierry | | | X |
| LE MIGNON Virginie | X | | |
| LEMAITRE François | X | | |
| MEISSNER Agnès | X | | |
| PUCHOIS Bernard | X | | |
| THUILLARD Céline | | | X |
| VILLELLA Michel | X | | |
| WAELES Alicia | X | | |

Etaient présents Représentants Employeur

| Nom - Prénom | Présent | Excusé | A distance |
|---|---|---|---|
| BRUSSELLE David (Président) | X | | |
| COTHENET François | X | | |
| LIPKIEWICZ François | X | | |
| MAHIEU Laurie | X | | |
| VASSEL Nathalie | X | | |

L'ordre du jour est le suivant :
1) Désignation des membres de la Commission des Activités Sociales et Culturelles
2) Désignation des membres de la Commission Formation
3) Désignation des membres de la Commission Egalité
4) Désignation des membres de la Commission Information Economique
5) Appel à candidatures des Représentants de Proximité
6) Coordination entre la CSSCT, le référent RPS employeur et la DRH
7) Proposition de la feuille de route 2023 de la CSSCT : RPS, télétravail, risque routier
8) Information sur la BDESE
9) Prestations sociales pour les fêtes de fin d'année 2022 (bons cadeaux)
10) Information sur les modalités de calcul du budget Activités Sociales et Culturelles et budget prévisionnel 2023
11) Arbre de Noël 2022

La séance est ouverte à 10h00.

David BRUSSELLE commence la réunion en précisant qu'après des échanges fructueux, un accord de fonctionnement du CSEE a été validé par les organisations syndicales et la Direction.

**1 - Délibération 2022-02 : Désignation des membres de la Commission des Activités Sociales et Culturelles.**

Les membres désignés sont :

pour la CFDT
Hugo FERFAILLE
Jérôme FOURNIER
Christophe HARINCK
Bastien LAMALETIE
François LEMAITRE

pour l'Intersyndicale (UNSA)
Marie-Isabelle BAHCIC
Dorothée DELERUE

Vote des élus présents. La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2 - Délibération 2022-03 : Désignation des membres de la Commission Formation**

Les membres désignés sont :

pour la CFDT
Hugo FERFAILLE
Jérôme FOURNIER
Tapio POTEAU
Alicia WAELES

pour l'Intersyndicale (UNSA)
Céline THUILLARD
Michel VILLELLA

Vote des élus présents. La délibération est approuvée à l'unanimité.

**3 - Délibération 2022-04 : Désignation des membres de la Commission Egalité**

Les membres désignés sont :

pour la CFDT
Sarah DEVIN
Hugo FERFAILLE
Christophe HARINCK
Sylvie LEFRANC
Virginie LE MIGNON
Magali TRIBONDEAU

pour l'Intersyndicale (UNSA)
Dorothée DELERUE
Thierry LAVERAT

Vote des élus présents. La délibération est approuvée à l'unanimité.

**4 - Délibération 2022-05 : Désignation des membres de la Commission Information Economique**

Les membres désignés sont :

pour la CFDT
Bernard PUCHOIS
Sylvie LEFRANC
François LEMAITRE

pour l'Intersyndicale (UNSA)
Marie-Isabelle BAHCIC
Michel VILLELLA

Vote des élus présents. La délibération est approuvée à l'unanimité.

## 5 - Appel à candidatures des Représentants de Proximité

Les représentants de proximité sont des relais entre les salariés, les élus au CSEE et la direction. 16 représentants de proximité seront nommés.

- 1 représentant de proximité pour le territoire CCIR Hauts de France,
- 2 représentants de proximité pour le territoire CCI Amiens-Picardie,
- 2 représentants de proximité pour le territoire CCI Aisne,
- 2 représentants de proximité pour le territoire CCI Artois,
- 2 représentants de proximité pour le territoire CCI Grand Lille,
- 2 représentants de proximité pour le territoire CCI Grand Hainaut,
- 3 représentants de proximité pour le territoire CCI Littoral Hauts de France
- 2 représentants de proximité pour le territoire CCI Oise

Pour rappel, ces représentants de proximité exercent leur fonction en binôme ou trinôme afin d'assurer la représentation des collaborateurs affectés aux différents services et activités consulaires d'une part et des collaborateurs affectés aux centres de formation d'autre part.

Conformément aux dispositions de l'article L 2313-7 du Code du travail, les représentants de proximité seront désignés par le CSEE soit parmi les élus de l'instance, soit parmi le personnel de l'établissement ayant fait connaître sa candidature au CSEE.

Un mail réalisé par le CSEE sera envoyé à l'ensemble des collaborateurs avec les modalités d'élection avant la fin du mois de novembre 2022. Le délai doit être de 15 jours avant la prochaine réunion du CSEE soit le 16 décembre 2022 *(date avancée au 12 décembre après la tenue du CSEE)*.

## 6 - Coordination entre la CSSCT, le référent RPS employeur et la DRH.

Agnès MEISSNER informe le CSEE que la Commission Santé et Sécurité et Conditions de Travail s'est réunie le 15 octobre 2022. A l'issue de cette réunion, les membres souhaitent :

- la création d'une adresse email (hors domaine CCI) pour tous les membres de la commission

- une position de l'employeur sur l'articulation entre la commission, la RH et la référente RPS, Madame Lisa DUDENEY.

David BRUSSELLE est favorable à la création d'une adresse mail dédiée.

Concernant l'articulation entre les différents protagonistes, une commission d'instruction tripartite pourra être mise en place. Elle aura pour rôle d'objectiver et de définir la gradation des sujets évoqués. Elle sera convoquée par la Direction sur proposition de la CSSCT.

David BRUSSELLE souligne néanmoins l'importance de la confidentialité des échanges. Dans ce cadre il est proposé qu'une réunion soit organisée par la CSSCT avec la référente RPS afin de définir un process.

**7 - Proposition de la feuille de route 2023 de la CSSCT : RPS, télétravail, risque routier.**

Agnès MEISSNER évoque les axes de travail qui sont pressentis sur la feuille de routes 2023 par les membres de la commission :

- Les RPS

- Le Télétravail

- Le risque routier

De plus, les membres de la commission demandent l'accès aux documents uniques des CCI pour évaluer les risques.

David BRUSSELLE s'étonne de la présence de plusieurs Documents uniques. Il souhaite une consolidation de tous les Documents Uniques. Il faut que l'appréciation des risques soit la même pour tous.

Les différents documents uniques seront communiqués aux membres de la commission.

**8 - Information sur la BDESE**

La base de données économique et sociale et environnementale est un support qui contient des informations à destination des membres élus du CSEE.

Les thèmes sont :

- Investissement ;
- Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- Fonds propres, endettement et impôts ;
- Ensemble des éléments de la rémunération des salariés et dirigeants ;
- Activités sociales et culturelles ;
- Rémunération des financeurs ;

- Flux financiers à destination de l'entreprise, notamment aides publiques et crédits d'impôt ;
- Conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

Nathalie VASSEL informe le CSEE que la BDESE portera dans un premier temps sur l'année précédente (N-1) et l'année en cours (N), jusqu'à atteindre l'historique légal de 3 ans. De plus la CCI Hauts de France a opté pour un outil fourni par Dalloz en attendant un outil national.

**9 - Délibération 2022-06 : Prestations sociales pour les fêtes de fin d'année 2022 (bons cadeaux)**

Les membres de la commission des Activités sociales et culturelles proposent une délibération concernant les bons cadeaux offerts aux agents et aux enfants pour le Noël 2022.
Les agents concernés sont les agents ayant une quotité de travail minimale supérieure à 50% d'un temps plein avec au moins 6 mois d'ancienneté et présents le 31 octobre 2022 dans la structure.
Les enfants concernés sont les enfants nés après le 31 décembre 2006.
Il est proposé :
- 100 € pour les bons cadeaux pour les collaborateurs
- 30€ pour les bons cadeaux pour les enfants

Vote des élus présents. La délibération est approuvée à l'unanimité.

**10 - Information sur les modalités de calcul du budget Activités Sociales et Culturelles et budget prévisionnel 2023**

David BRUSSELLE rappelle le contexte actuel. Il évoque les négociations salariales qui ont lieu en ce moment à Paris. Depuis quelques semaines, un processus de discussion a lieu à CCI France autour de la revalorisation de la rémunération des salariés des CCI de droit privé ou au statut. Cet accord a été voté. Il a acté une augmentation de 3,5 %, pour l'ensemble des collaborateurs embauchés avant le 1er janvier 2022 et dont le contrat n'a pas fait l'objet d'interruption, rétroactive au 1er juillet 2022. Cette augmentation va se mettre en œuvre dans les prochaines semaines et sera actée sur la paie de novembre 2022.

Jérôme FOURNIER remercie la Direction pour ce geste toutefois il souligne que le point d'indice n'a pas été augmenté depuis 12 ans et que l'inflation depuis 10 ans est de plus de 15%. Hugo FERFAILLE évoque une inflation à +6% uniquement sur 2022. David BRUSSELLE fait valoir que la ressource fiscale a baissé de 80% les dix dernières années.

Jérôme FOURNIER demande si cette augmentation concerne également les collaborateurs de Startevo. Cette structure étant intégrée à la CCI Hauts de France et leur ancienneté ayant été reprise, les collaborateurs bénéficieront également de cette augmentation.

Cette augmentation des collaborateurs aura un impact de 3 M d'euros sur les charges de la chambre en 2023. A cela s'ajoute la hausse des dépenses énergétiques estimées aujourd'hui à 3 M d'euros. Les charges supplémentaires pourraient donc atteindre la somme de 6 M d'euros.

Enfin, David BRUSSELLE ajoute un élément complémentaire : une campagne de primes annuelles aura lieu cette année. Cette campagne sera au même niveau que celle de 2021. Elles seront mises en paiement en novembre 2022. Les modalités d'attribution seront les mêmes que celles de 2021. Un échange avec les territoires aura lieu sur l'attribution de ces primes. La direction générale examinera les propositions. David BRUSSELLE précise qu'un arbitrage peut avoir lieu si besoin. Les collaborateurs de droit privé dont le contrat de travail prévoit une part variable en sont exclus.

Michel VILLELLA rappelle également que le taux directeur pourrait être cette année de 1%. Les représentants du personnel souhaitent que cette enveloppe soit consacrée à la poursuite du rattrapage des salariés qui n'ont pas été augmentés depuis plus de 5 ans.

Concernant le budget des activités sociales et culturelles, la proposition de l'employeur est de 0,75% de la masse salariale brute (soit un peu moins de 300 K€). La Direction rappelle que le budget était de l'ordre de 0.75% (0.25 % à la charge du personnel et 0.50 % à la charge de l'employeur) de la masse salariale plafonnée. Une réunion préparatoire des membres de la commission ASC a eu lieu.

Hugo FERFAILLE, François LEMAITRE, Jérôme FOURNIER présentent les différentes actions envisagées par l'ASC sur l'année 2023. L'objectif est de permettre aux salariés de participer à différents événements à moindre coût. L'objectif de l'ASC est de créer du lien social entre les collaborateurs et les différents territoires lors des manifestations, déplacements, voyages. Il est rappelé que l'abondement de l'employeur n'est pas soumis aux charges sociales. Le budget prévisionnel présenté est d'un montant de 600 K€ (feuille jointe). Il est demandé une augmentation de la participation de l'employeur. David BRUSSELLE demande un temps de réflexion.

**11 - Arbre de Noël 2022**

Lors de leur réunion préparatoire, les membres de la commission ASC ont travaillé sur la préparation d'un arbre de Noël 2022. Jérôme FOURNIER présente un projet d'arbre de Noël réalisé par Christophe HARINCK sur Douai Expo. Marie-Isabelle BAHCIC présente deux projets : une après-midi spectacle aux écuries de Chantilly et un spectacle sur Lille et Amiens (feuille jointe).

David BRUSSELLE parle de distorsions entre les territoires pour l'organisation des arbres de Noël et d'un délai trop court pour organiser de grands événements. Une réunion a eu lieu avec les Directeurs Exécutifs. Il a été décidé la mise en place d'un événement sur chaque territoire pour un coût aux alentours de 50 € par salarié.

Les membres de la commission ASC souhaitent que chaque territoire réunisse l'ensemble des collaborateurs en un même lieu avec une organisation identique.

Jérôme FOURNIER souligne qu'un arbre de noël organisé uniquement au sein de la CCIR n'est pas envisageable. Il faut que chaque territoire organise la même chose. L'ensemble des présents souhaite que cet événement se déroule sur la période de décembre 2022. David BRUSSELLE propose donc qu'un moment de convivialité ait lieu entre le 10 et le 20 décembre 2022.

Prochaine réunion du CSEE : Le vendredi 16 décembre à 14 H 00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.